



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante deuxième session

Point 64 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social : suite donnée

à l'Année internationale des personnes âgées :
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 61/142 de l'Assemblée générale; il recense les mesures prises par les pays pour renforcer leurs capacités en matière de vieillissement, donne des indications sur l'action engagée aux niveaux national, régional et mondial dans le cadre du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, fait le bilan de la coopération internationale visant à aider les États Membres à se doter de capacités suffisantes pour appliquer le Plan d'action de Madrid. Un certain nombre de recommandations à soumettre pour examen à l'Assemblée générale sont présentées en conclusion.

* A/62/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Activités nationales de mise en application.	3–33	3
A. Dispositifs institutionnels.	4–7	3
B. Politiques nationales.	8–11	5
C. Mesures législatives et réglementaires	12–14	6
D. Programmes de protection sociale et services de soins	15–19	7
E. Mise en valeur des ressources humaines.	20–22	8
F. Examen et évaluation participatifs du Plan d'action de Madrid	23–24	9
G. Le périmètre des initiatives nationales : conclusions préliminaires	25–33	9
III. Coopération internationale à l'appui du développement des capacités nationales.	34–38	12
IV. Activités régionales.	39–49	14
V. Activités dans le monde	50–55	17
VI. Recommandations en vue d'actions futures	56–59	19

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/142 du 19 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le lancement du cycle quinquennal d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de lui faire rapport à sa soixante-deuxième session sur l'application de la résolution. Le présent rapport est présenté en réponse à cette demande.

2. Le rapport s'attache tout particulièrement à décrire les initiatives les plus récentes des pays pour ce qui est du renforcement des capacités concernant le vieillissement. Il dégage quelques leçons et conclusions préliminaires livrées par le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Le cadre restreint du présent rapport ne permet pas de rendre pleinement compte de la grande diversité des expériences et des pratiques nationales, qui devrait être évoquée de manière plus exhaustive à la quarante-sixième session de la Commission du développement social, prévue après l'achèvement du cycle en cours. Le rapport est basé sur les informations communiquées par les États Membres depuis février 2007 ainsi que sur d'autres sources dont dispose le Secrétariat.

II. Activités nationales de mise en application

3. Les indications préliminaires sur les cinq premières années d'application du Plan d'action de Madrid montrent que les activités de mises en application ont couvert un large spectre de questions concernant le vieillissement. Le renforcement des capacités d'action en direction des personnes âgées figure en bonne place dans les priorités nationales¹. Il sera question dans la présente section des stratégies ou des plans d'action mis en œuvre par les pays, ainsi que des mesures prises pour intégrer les besoins des personnes âgées dans les plans de développement national.

A. Dispositifs institutionnels

4. Depuis l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2002², les États Membres ont créé ou consolidé divers mécanismes institutionnels propres à faciliter l'élaboration de politiques dans le domaine du vieillissement, avec notamment la création d'organismes chargés des questions de vieillissement dans un certain nombre d'administrations publiques, la mise en place de comités nationaux sur le vieillissement et la nomination dans les gouvernements de coordonnateurs s'occupant spécifiquement du vieillissement.

5. En 2003, le Brésil s'est doté d'un conseil national pour les droits des personnes âgées, composé à parité de représentants de la société civile et de l'État. En janvier 2007, le Premier Ministre canadien a nommé un Secrétaire d'État

¹ Dans son rapport (A/61/167) à la soixante et unième session de l'Assemblée, le Secrétaire général énumère les éléments nécessaires au renforcement des capacités nationales aux fins de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, notamment infrastructures institutionnelles, ressources humaines, ressources financières, collecte et analyse des données et élaboration de politiques.

² *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publications des Nations Unies, numéro de vente : E.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

(Aînés), qui travaillera en association avec le Ministre des ressources humaines et du développement social et contribuera à appeler l'attention sur les besoins des personnes âgées. En septembre 2002, le Chili s'est doté d'un organisme public décentralisé appelé Service national des personnes âgées, chargé d'appliquer le plan national d'action commune en faveur des personnes âgées, sous l'autorité directe du Président de la République. Le Service, qui dispose de son propre budget, a pour fonction d'élargir les politiques publiques pour promouvoir la participation des personnes âgées. Le Chili a également mis sur pied un conseil consultatif présidentiel sur la réforme de la sécurité sociale, chargé de collecter des données sur la situation des personnes âgées et de faire des propositions de réforme.

6. En Finlande, il y a un conseil des aînés dans les trois quarts des municipalités. En Indonésie, le Ministre des affaires sociales est également chargé des personnes âgées depuis 1993. Le dispositif institutionnel indonésien a été renforcé par le décret présidentiel n° 52/2004 portant création de commissions nationales et régionales du vieillissement, qui aideront le Président à piloter la mise en œuvre des initiatives et politiques nationales et auront un rôle de conseil et de recommandation. En 2002, le Mexique a créé un forum civil sur la vieillesse regroupant des représentants de la société civile urbaine et rurale, qui s'emploie à faciliter la participation des personnes âgées à la vie de la cité et les contacts entre les associations concernées et les autorités compétentes. La Nouvelle-Zélande dispose d'un conseil consultatif des personnes âgées, organisme indépendant placé auprès du Ministre chargé des personnes âgées pour participer à l'élaboration des politiques les concernant. Le Pérou s'est doté d'un réseau national de personnes âgées chargé essentiellement d'assurer la mise en œuvre de son plan national 2002-2006 pour les personnes âgées.

7. En Serbie, les politiques concernant le vieillissement (notamment protection sociale et santé) sont mises en œuvre par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'action sociale et par les organismes d'aide et de services aux personnes âgées. L'initiative de la planification et de la mise en œuvre des mesures locales en faveur des personnes âgées revient aux collectivités locales serbes, 165 au total, et dont plus d'un tiers participent activement à l'exercice. En Suède, les conseils cantonaux et les municipalités ont mis sur pied des comités consultatifs des aînés et d'autres institutions locales qui s'emploient à encourager la participation des seniors, notamment à travers des rencontres et des échanges d'informations entre les représentants de la classe politique et des associations de personnes âgées. Le Gouvernement dispose également d'un comité national permanent chargé d'une mission de dialogue et de partage de l'information avec les organisations de personnes âgées. L'Ouganda a mis sur pied en 2003 un groupe de travail interministériel et plurisectoriel qui assure l'intégration du facteur du vieillissement dans les politiques sanitaires et nutritionnelles du pays. Des représentants du Ministère de la condition féminine, du travail et du développement social, du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et des pêches et du Ministère de la planification financière et du développement économique, ainsi que de deux ONG locales, ont participé à ses travaux. Il existe désormais un département de la condition des handicapés et des personnes âgées au Ministère ougandais de la condition féminine, du travail et du progrès social. En République-Unie de Tanzanie, l'organisation nationale d'aide aux personnes âgées coordonne les activités des divers organismes qui œuvrent dans ce domaine.

B. Politiques nationales

8. L'adoption de stratégies ou de plans spécifiques pour les personnes âgées illustre l'importance du facteur du vieillissement dans les politiques sociales des pays. Les plans permettent de définir des priorités, de guider l'action des pouvoirs publics, de faciliter l'application des mesures législatives ou réglementaires en faveur des personnes âgées et de faire face aux défis et aux enjeux du vieillissement des populations.

9. Les personnes âgées sont considérées comme un groupe vulnérable dans le plan national de développement stratégique du Cambodge pour 2006-2010. En 2006, la Chine a commencé d'appliquer son onzième plan quinquennal de mobilisation et d'action en faveur des personnes âgées, qui a fait l'objet d'un livre blanc. Malgré les difficultés et la crise des régimes de retraite et d'assurance maladie, le Gouvernement chinois reste attaché au principe de solidarité et continue d'améliorer la protection sociale et la préservation des intérêts fondamentaux des personnes âgées. En Finlande, où les services aux personnes âgées relèvent des collectivités locales, 80 % des municipalités disposent de documents directifs sur la vieillesse établis par des comités multipartites. En 2003, l'Indonésie a établi un plan d'action national pour le bien-être des personnes âgées couvrant les années 2003 à 2008, assorti d'un plan à moyen terme (2004-2009) destiné à garantir l'accès des personnes âgées aux services de protection et d'aide sociale. Le Japon a publié des « Principes généraux concernant les mesures pour la société vieillissante », une série complète d'éléments de base applicables à différents domaines (revenu du travail, santé et bien-être, apprentissage et participation à la vie de la société, cadre de vie), qui sert de guide à l'action gouvernementale.

10. La République démocratique populaire lao a adopté sa première politique nationale pour les personnes âgées en 2005. Son sixième plan national de développement socioéconomique (2006-2010) traite également des questions liées à la protection sociale des personnes âgées et propose un régime de pensions amélioré pour les fonctionnaires à la retraite. La Lituanie a adopté sa stratégie nationale en matière de vieillissement en juin 2004, en se fixant deux objectifs prioritaires : le revenu garanti des personnes âgées et l'emploi des retraités. Elle prévoit également dans le cadre de cette stratégie de faire participer les personnes âgées aux décisions qui les concernent. Le Malawi a formulé une stratégie nationale pour la vieillesse dans le but d'améliorer la productivité et l'autonomie des personnes âgées ainsi que leur participation active au développement de leur communauté et du pays. Le Mali s'est doté d'un plan national vieillesse en 2005 et s'emploie maintenant à le mettre en œuvre avec le concours d'organismes et d'ONG spécialisées. Le Mexique a inclus des objectifs et des activités inspirés du Plan d'action de Madrid dans sa stratégie nationale de développement social, qui pose le principe de l'équité et de l'égalité tout au long de la vie, de l'enfance à la vieillesse. La Mongolie a élaboré un programme national pour la santé et le bien-être social des personnes âgées (2004-2008) conforme aux grands principes du Plan d'action de Madrid.

11. Une stratégie baptisée « la santé des personnes âgées » a été mise au point en Nouvelle-Zélande par un groupe consultatif d'experts, en concertation avec les personnes âgées elles-mêmes. Elle prévoit une série de grands objectifs et indique les mesures que doivent prendre les décideurs et les organismes de financement, de planification et de prestation des services pour atteindre les objectifs définis d'ici à 2010. Le Qatar a établi un plan d'action national pour les personnes âgées couvrant

la période 2008-2013. En Serbie, un partenariat entre le Gouvernement et des réseaux d'ONG a facilité l'élaboration d'un plan d'action national sur le vieillissement. Ce plan a été intégré au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui en encadre l'exécution. La Thaïlande applique actuellement son deuxième plan national pour les personnes âgées (2002-2021), articulé autour du principe de « vieillissement de qualité », en promouvant le bien-être des personnes âgées à travers notamment des mesures d'aide sociale, ainsi que la recherche au service de la formulation de politiques et de programmes. Le plan d'action sur le vieillissement récemment adopté par l'Afrique du Sud a donné lieu à un texte de loi; il fait une large place aux soins de proximité et à la protection sociale des personnes âgées qui ont ainsi l'assurance de pouvoir continuer à vivre au sein de la communauté dans le respect de leurs droits. En 2003, la République-Unie de Tanzanie a instauré une politique nationale sur le vieillissement afin de guider la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Le Gouvernement a également pris des mesures pour étudier et revaloriser les pensions servies aux personnes âgées.

C. Mesures législatives et réglementaires

12. De nombreux pays ont désormais des lois spécifiques pour promouvoir l'insertion sociale et le bien-être des personnes âgées. Ce socle législatif et réglementaire permet de prendre les mesures nécessaires et de proposer des services sociaux plus larges et plus diversifiés aux personnes âgées.

13. Le Brésil a adopté une loi concernant spécifiquement les personnes âgées, à savoir l'*Estatuto Idoso do Brazil*. Le Chili a élaboré un projet de loi portant modification de la loi sur la violence familiale, qui contient de nouvelles dispositions désignant les personnes âgées comme des sujets vulnérables et faisant de la maltraitance des personnes âgées une forme de violence familiale. Le Gouvernement met également en place des mécanismes de protection sociale afin de garantir les droits des personnes âgées. La République populaire démocratique de Corée a adopté en 2007 une loi sur l'accompagnement des personnes âgées couvrant l'aide et les soins, les services de santé, les activités culturelles et sociales. L'Équateur (Ley especial del anciano en Ecuador), le Mexique (loi relative aux droits des personnes âgées), le Paraguay (Ley de las personas adultas en Paraguay), le Pérou (Ley que incluye la atencion preferencial de la personas mayores) et l'Uruguay (Ley de promocion integral de los adultos mayores) ont voté des lois pour promouvoir l'égalité des personnes âgées, l'emploi décent, l'amélioration de la sécurité économique et l'accès équitable aux soins et aux médicaments, pour réglementer les services de soins de longue durée et pour sévir contre la maltraitance et l'abandon des personnes âgées.

14. L'Afrique du Sud dispose de la loi n° 13 de 2006 relative aux personnes âgées, qui institue des mesures de protection et prévoit des services renforcés et de meilleure qualité pour les personnes âgées. En février 2007, le Gouvernement a annoncé une vaste réforme des régimes de retraite destinée à prévenir et atténuer la pauvreté au moment de la vieillesse. L'Espagne a récemment adopté une nouvelle loi pour l'autonomie personnelle et les soins en cas de dépendance afin d'aider les personnes vulnérables ayant besoin d'aide au quotidien, de manière qu'elles puissent devenir plus autonomes et exercer tous les droits civils.

D. Programmes de protection sociale et services de soins

15. L'Argentine a décidé en 2003 d'étendre le droit à la retraite non contributive à toute personne âgée de 70 ans ou plus qui ne touchait pas de pension, n'avait pas assez de revenus et ne pouvait pas être aidée financièrement par sa famille. L'assurance vieillesse universelle (Programa de inclusión previsional) a été instaurée en 2006. Au Bangladesh, les politiques nationales d'éradication de la pauvreté visent tout particulièrement les personnes âgées; le régime d'allocation-vieillesse a récemment été étendu – environ 1,6 million des 5 millions de Bangladais âgés de 60 ans ou plus en bénéficient. En 2002, la Bolivie a adopté le système des obligations solidaires (Bono solidario ou bonosol), qui finance les allocations versées aux plus de 65 ans dans le cadre d'un dispositif institutionnel plus complexe d'action et d'aide à la vieillesse active et de défense des droits des personnes âgées. La Bolivie vient d'instaurer l'assurance maladie gratuite pour toutes les personnes âgées sans couverture sociale. Les droits des personnes âgées sont au cœur des mesures prises par le Brésil pour appliquer le Plan d'action de Madrid. Parmi les récentes mesures figurent la réglementation des foyers pour personnes âgées et les droits spéciaux en matière d'utilisation des transports publics. De plus, le Fonds d'assistance aux travailleurs ruraux sert des pensions aux ruraux âgés qui n'ont pas droit à la retraite et ne disposent pas de revenus suffisants.

16. Pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, le Canada applique un dispositif d'équité fiscale qui permet d'accorder des allègements fiscaux supplémentaires aux plus de 65 ans. Des modifications ont été apportées à la loi sur le régime de pensions du Canada en novembre 2006. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence de santé publique du Canada coordonne la recherche et l'examen des meilleures pratiques concernant la participation des personnes âgées à la préparation aux situations d'urgence ainsi qu'aux opérations de secours et de relèvement. En 2003, le Chili s'est doté d'un fonds national vieillesse pour financer les initiatives de la société civile en direction des personnes âgées. Le Gouvernement a également mis en place des dispositifs de prévention pour éviter autant que possible le placement des personnes âgées dans des institutions. Les mesures prises comprennent les consultations à domicile par des équipes de soignants, la formation des aidants et les aides aux familles. Une allocation est versée aux personnes considérées comme pauvres qui sont soignées par leur famille.

17. La Finlande a réformé son régime de pensions en 2005 pour avantager les salariés qui travaillent plus longtemps. L'âge de la retraite a été fixé dans une fourchette souple comprise entre 63 et 68 ans, l'âge minimum de la retraite anticipée passant par ailleurs de 60 à 62 ans. Des mesures incitatives ont été introduites pour encourager les salariés à retarder l'âge de leur départ, avec notamment une augmentation substantielle du montant de la pension pour ceux qui travaillent au-delà de 64 ans. Pour mieux garantir les droits fondamentaux des personnes âgées, l'Indonésie a récemment lancé dans cinq provinces des projets pilotes d'aide aux personnes âgées dépendantes. Au Japon, les employeurs touchent des subventions dans le cadre d'un dispositif qui donne aux salariés la possibilité de continuer de travailler après leur retraite ou de retarder leur départ. De nouvelles dispositions ont été introduites dans la loi sur les pensions, notamment un mécanisme d'indexation qui permettra aux employeurs de tenir compte de l'évolution du coefficient de dépendance des personnes âgées.

18. Le Mexique a lancé un programme de développement humain qui aide les familles confrontées à la grande pauvreté à réaliser leur potentiel et à vivre mieux grâce à des améliorations en matière d'éducation, de santé et de nutrition. L'une des composantes du programme, destinée aux personnes âgées de 70 ans ou plus qui vivent dans leur famille, prévoit le versement d'allocations pour couvrir les soins médicaux qui leur sont dispensés.

19. La Nouvelle-Zélande a annoncé le lancement en août 2007 d'une « carte vermeille seniors » qui permet d'accéder facilement aux services sociaux et aux administrations locales et donne droit à des réductions dans certains magasins. La Suède a introduit le crédit d'impôt remboursable (crédit d'impôt pour emploi). Pour inciter les gens à travailler plus longtemps, les plus de 65 ans bénéficient d'un crédit d'impôt supplémentaire. La loi relative à la pension de subsistance, destinée à aider les personnes âgées de 65 ans ou plus dont les besoins essentiels ne sont pas couverts par les autres prestations du régime suédois des pensions, est entrée en vigueur en janvier 2007. En Zambie, l'État s'efforce de répondre aux besoins et aux préoccupations des personnes âgées en renforçant l'intégration, l'autonomie, la participation et la protection sociale. Le Gouvernement a ainsi décidé d'instaurer la gratuité des soins et de créer des services d'aide à domicile. Quelque 115 000 personnes âgées ont bénéficié de cette assistance publique en 2005.

E. Mise en valeur des ressources humaines

20. La mise en valeur des ressources humaines est un élément capital de tout effort de renforcement des capacités. Elle nécessite des investissements dans des formations qualifiantes et la facilitation de la transmission informelle des savoir-faire existants.

21. Au Brésil, la prévention de la maltraitance des personnes âgées est l'un des éléments majeurs des programmes de formation à la lutte contre l'exclusion et la violence. Au Canada, le programme Nouveaux horizons pour les aînés finance des projets communautaires qui permettent aux personnes âgées de partager leur expérience et leurs compétences avec des tiers. Il a déjà financé plus de 1 700 projets dans tout le pays. Le vaste programme en faveur des personnes âgées adopté par Cuba a encouragé la formation de gériatres et gérontologues et la création de 432 équipes de gérontologie.

22. En Finlande, la formation polyvalente des infirmières est une innovation qui permettra au personnel soignant de répondre aux besoins sanitaires et médicaux des personnes âgées tout en apportant aussi d'autres formes d'assistance. Les infirmières ayant suivi des formations spécialisées sont de plus en plus essentielles dans les services de soins aux personnes âgées. En Malaisie, le Ministère de la santé a lancé un programme de soins gériatriques à l'intention du personnel soignant, qui peut ainsi apprendre à s'occuper des personnes âgées. L'État propose par ailleurs des cours de recyclage et de perfectionnement à distance ainsi que des dispositifs d'embauche pour permettre aux seniors de rester productifs sur le plan économique. Un centre de gérontologie a ouvert ses portes en 2005 en Mongolie. L'établissement, placé sous la tutelle du Ministère de la santé, assure une formation en gériatrie et fait des recherches sur le vieillissement en général. En Thaïlande, le Ministère du développement social et de la sécurité humaine a récemment piloté un projet intitulé « prise en charge des personnes âgées à domicile, 2003-2004 » qui visait à former

des soignants et des aides à domicile. Il s'agit maintenant de renforcer la capacité des bénévoles communautaires et villageois pour qu'ils puissent aider les personnes âgées à mener une vie normale dans leur famille et leur communauté.

F. Examen et évaluation participatifs du Plan d'action de Madrid

23. Ainsi qu'en a décidé la Commission du développement social, l'examen et l'évaluation de l'application du Plan d'action de Madrid au niveau national procéderont d'une démarche participative partant de la base. La participation des personnes âgées aux évaluations qualitatives ajoutera à la possibilité d'obtenir des données fiables au moyen des recensements et des enquêtes quantitatives. En participant à l'examen et à l'évaluation des politiques qui les concernent, les personnes âgées pourront être amenées à contribuer davantage à la vie politique dans leur cadre de vie immédiat.

24. La Nouvelle-Zélande a déjà une certaine expérience de l'évaluation participative, qu'elle a pratiquée pour certaines de ses politiques nationales et qu'elle peut partager avec d'autres États Membres intéressés. Le Centre de recherche sociale et d'évaluation du Ministère néo-zélandais du développement social a lancé un projet de recherche associant un travail de terrain et l'utilisation d'études de cas et d'entretiens avec des personnes âgées vivant dans la communauté étudiée. L'idée est d'identifier les facteurs qui aident les gens à rester chez eux une fois qu'ils sont vieux et de déterminer comment les pouvoirs publics peuvent soutenir au mieux ce choix de vie. Un autre projet sur l'amélioration de la sécurité des piétons âgés explore les perceptions et les besoins des personnes âgées, tels qu'ils s'expriment dans les groupes de parole, et fait également appel à des spécialistes qui peuvent rendre les rues et les routes plus sûres pour la population croissante des personnes âgées. Un échantillon représentatif d'adultes âgés de 55 à 70 ans sera sondé par questionnaires et par entretiens directs au fil des années, avec un suivi tous les deux ans. Le Bureau du troisième âge consulte régulièrement les personnes âgées à travers un réseau de 39 coordonnateurs bénévoles communautaires. Le programme néo-zélandais des coordonnateurs communautaires, lancé en 1999 à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, réunit des bénévoles de différentes cultures, origines et organisations communautaires autour de projets qui contribuent à l'élaboration des politiques. Le réseau assure l'interface entre les communautés, le Bureau du troisième âge et le Ministre chargé des personnes âgées.

G. Le périmètre des initiatives nationales : conclusions préliminaires

25. Depuis la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, les États Membres ont considérablement renforcé leur capacité d'action face à l'évolution de la pyramide des âges, comme en témoignent l'adoption de législations, de mécanismes institutionnels et de programmes de protection sociale, la création de services de soins et la mise en place de formations adaptées aux nouveaux enjeux du vieillissement démographique. L'expérience prouve que tous ces champs d'intervention sont importants et doivent se compléter les uns les autres.

Mais les étapes doivent être soigneusement planifiées et ordonnées logiquement : en l'absence de données fiables, les infrastructures institutionnelles, la coopération des parties prenantes et l'élaboration de politiques pour les personnes âgées ont peu de chances d'être efficaces. De même, s'il n'y a pas ou pas assez de personnel qualifié, la mise en œuvre du plan, de la stratégie ou de la politique nationale adoptée risque de s'avérer difficile. Et il faut financer les mesures d'application de manière adéquate pour rendre une loi opérationnelle. Les évaluations périodiques de l'efficacité des lois, des politiques et des programmes font partie intégrante de tout examen de l'action des gouvernements. Dans leur travail de renforcement des capacités, les États Membres se sont fixé des buts précis et leurs propres priorités thématiques. Les prises de décision quant à l'identification des domaines d'intervention particulièrement importants passent par l'analyse attentive des besoins les plus pressants des personnes âgées.

26. Les mesures de renforcement des capacités décrites plus haut donnent d'utiles indications aux États Membres qui n'ont que partiellement développé leur capacité d'intervention en direction des personnes âgées. Plusieurs enseignements ont été tirés des cinq années écoulées. Les coordonnateurs nationaux pour les questions du vieillissement placés dans divers ministères et départements ou dotés d'un statut autonome ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques concernant le vieillissement. Un coordonnateur national compétent, sérieux et aux attributions clairement définies peut et doit avoir son mot à dire dans les sphères du pouvoir et intervenir efficacement auprès des décideurs pour ce qui est des questions qui intéressent les personnes âgées, notamment le choix des priorités et l'affectation des ressources. Outre ses fonctions de plaidoyer, il peut être un intermédiaire, une source d'information, un porte-parole pour tout ce qui concerne la vieillesse et un lien entre le gouvernement et la société civile. Les coordonnateurs devraient avoir dès le départ un rôle et des fonctions bien définis de manière à éviter la confusion et les gaspillages d'énergie. Les difficultés qu'ils rencontrent tiennent souvent à des facteurs tels que l'absence d'intérêt pour le vieillissement, l'ignorance des enjeux au niveau national et le manque de moyens financiers.

27. Les lois et réglementations qui garantissent les droits individuels des personnes âgées dans divers domaines sont une composante indispensable des dispositifs institutionnels nationaux, car elles donnent une base juridique au processus d'autonomisation et permettent d'élaborer des politiques sociales plus larges et mieux en phase avec les besoins des personnes âgées. S'il semblait naguère normal que le gouvernement décidât seul des priorités, on constate aujourd'hui qu'une approche plus participative est souhaitable, et qu'elle doit notamment inclure les personnes âgées elles-mêmes. La participation de toutes les couches de la société est particulièrement cruciale pour que les politiques et les pratiques adoptées ne soient pas discriminatoires. Il faut créer un « espace » ou un forum de dialogue permanent entre les gouvernements et les représentants de la société civile pour que la voix des personnes âgées, des universitaires et des autres parties concernées puisse être entendue. L'ouverture du processus d'élaboration des politiques dans un sens qui donne aux organes gouvernementaux la possibilité d'encourager et de faciliter activement la participation des citoyens ne peut que renforcer la portée, l'efficacité et la légitimité des mesures adoptées et concourir à la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international et au respect des engagements en matière de droits de l'homme. Les observations des personnes âgées, ainsi que les éléments factuels fournis par les spécialistes, peuvent faire ressortir les problèmes

immédiats et les domaines où des initiatives s'imposent, notamment l'affectation de crédits aux programmes concernant le vieillissement.

28. Les pays développés et les pays en développement devraient se mobiliser massivement pour promouvoir la santé à tous les âges de la vie afin de réduire les risques de maladie chronique. C'est là pour eux la stratégie la plus rentable, et de loin. Les problèmes cardiaques, les diabètes, l'hypertension et l'obésité, c'est-à-dire les maladies et les facteurs de risque potentiellement les plus invalidants, si souvent intimement liés, sont dans bien des cas évitables ou « atténuables » moyennant des changements de comportements. En revanche, l'absence de programmes de prévention efficaces peut avoir de graves conséquences, des conséquences pourtant souvent sous-estimées.

29. Les familles demeurent les principales sources de soutien des personnes âgées, dans les pays développés comme dans les pays en développement. La nature de l'aide familiale peut cependant varier considérablement selon les situations nationales – soins physiques au quotidien dans certains pays, soutien affectif et psychologique là où les services publics sont plus généreux. L'accompagnement familial correspond généralement aux vœux des personnes âgées elles-mêmes, qui veulent par-dessus tout éviter les maisons de retraite et autres placements en institution. Les aides de l'État aux familles qui prennent soin de leurs membres âgés s'inscrivent en toute bonne logique dans le souci de pourvoir aux besoins des populations âgées d'aujourd'hui et de demain. Différents types et degrés d'aide aux familles sont envisageables en fonction des situations nationales, avec un arsenal allant du simple service d'information aux allocations-dépendance servies par les organismes de sécurité sociale. Les soins formels et les soins informels doivent fonctionner en synergie.

30. Il faut toutefois reconnaître que cela entraîne des coûts d'opportunité très importants et de graves inconvénients pour les femmes, qui constituent la grande majorité des dispensateurs de soins. Dans la mesure où, parce qu'elles prennent soin d'autres personnes, elles ne peuvent occuper un emploi, elles peuvent se trouver exposées à la pauvreté dans leur vieillesse faute de revenus professionnels et de pension de retraite. Les pays désireux qu'elles entrent en nombre sur le marché du travail doivent mettre en place des services de soin à l'intention des enfants et des personnes âgées. Les maisons de retraite et autres centres de soins institutionnels sont généralement considérés comme antithétiques de la prise en charge familiale, mais il faut plutôt les voir comme faisant partie d'un tout; il y a des circonstances où le placement dans une maison de retraite est le seul recours possible. Là où elles sont bien réglementées et contrôlées, les maisons de retraite peuvent assurer des soins et une protection de qualité. Dans certains pays, elles élargissent leurs services à l'ensemble de la collectivité, assurent des services de jour ou prennent des personnes en charge à titre temporaire. Il est important que les pays en développement ne répètent pas les erreurs de certains pays plus riches, qui se bornent à créer des institutions en grand nombre pour les personnes âgées, car, bien souvent, les soins à domicile constituent une solution plus efficace. Même lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens que le placement en institution, il faut tenir compte de la culture locale et ne pas se contenter de faire ce qui a déjà été fait. Les établissements conçus à partir de la notion de communauté villageoise, par exemple, peuvent être beaucoup plus accueillants que certaines maisons de retraite médicalisées.

31. Un des problèmes de plus en plus importants qui se posent est de trouver du personnel qualifié pour assurer des soins de longue durée. Les pays développés emploient de plus en plus de personnel médical et de personnel soignant en provenance des pays en développement, ce qui est souvent source de problème pour leurs services de santé. Il n'est pas rare, dans les pays en développement, que les personnes âgées restent seules parce que leurs filles émigrent dans les pays développés pour y dispenser les soins de longue durée dont elles-mêmes ont besoin. Parmi les migrants, certains sont clandestins, ce qui nuit à la qualité des soins lorsqu'ils ne reçoivent pas de formation ou ne sont pas encadrés. La mondialisation de la main-d'œuvre dispensant des soins de longue durée présente à la fois des possibilités et des risques pour les pays de provenance et les pays de destination, et mérite davantage d'attention et de collaboration au niveau international.

32. Les mesures politiques les plus importantes mentionnées par les États Membres dans les documents qu'ils présentent et les autres documents nationaux pertinents découlent des priorités définies il y a cinq ans dans le Plan d'action de Madrid, à savoir : fournir aux personnes âgées un complément de revenus, des soins de santé et des soins de longue durée, des moyens de transport et un emploi; leur permettre de participer à la vie politique et sociale et de contribuer activement au développement de leur collectivité; se préparer à des situations d'urgence susceptibles de les toucher et prendre les mesures nécessaires pour qu'elles ne soient pas victimes de violence; et former les personnels de santé à la gérontologie et à la gériatrie. Une évaluation périodique des résultats obtenus, y compris de ceux qui ne sont pas prévus, permettra d'ajuster les politiques et programmes adoptés.

33. Il ressort des pratiques suivies dans le monde entier que, depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, la planification prospective des politiques et l'association de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre, conjuguées à un suivi et à une évaluation efficaces, sont d'une importance décisive pour obtenir des résultats satisfaisants et durables dans les domaines concernant le vieillissement. L'établissement d'objectifs réalisables est aussi important que le choix de bons instruments politiques. Une approche imaginative mais réaliste et l'adoption de politiques fondées sur les faits et dotées d'un budget suffisant sont indispensables si l'on veut assurer une meilleure qualité de vie aux personnes âgées.

III. Coopération internationale à l'appui du développement des capacités nationales

34. Le Département des affaires économiques et sociales continue à mettre en œuvre le projet du Compte pour le développement intitulé « Renforcement des capacités nécessaires pour intégrer les questions relatives aux personnes âgées dans les buts et cadres de développement moyennant l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ». La première activité menée au titre de ce projet, à laquelle ont participé le Cameroun, la Grenade, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Trinité-et-Tobago et le Sénégal, a été un atelier tenu à Bangkok du 9 au 12 décembre 2006, qui avait pour but de présenter les objectifs du projet aux participants et d'établir le cadre des activités à mener en 2007. Dans le cadre de son suivi, une assistance technique relative au vieillissement a été apportée, en mai 2007, au Ministère sénégalais des femmes, de la famille et du développement social. Par ailleurs, une mission commune au Département et au bureau sous-régional de la

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à la Trinité-et-Tobago a été dépêchée à la Grenade en juin 2007; elle avait pour but de faire le point sur l'application de la politique suivie par le pays en matière de lutte contre le vieillissement et d'évaluer les besoins à cet égard, notamment de formuler des propositions de suivi de projets. En coopération avec le bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à Bratislava, le Département a dépêché en Arménie, en avril 2007, une mission d'évaluation des besoins, qui a été chargée de fournir des conseils au Gouvernement arménien quant aux moyens d'élaborer une stratégie nationale sur le vieillissement et lui a recommandé d'évaluer les besoins en la matière et de mener une campagne de sensibilisation.

35. En juin 2007, en coopération avec l'Institut international du vieillissement, le Département a organisé à Malte une réunion d'experts sur le thème : les politiques relatives au vieillissement au niveau national : problèmes que pose le développement des capacités, dans le cadre des préparatifs du guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national qu'il doit établir.

36. Actuellement, il est souvent demandé au FNUAP, au niveau des pays, d'aider à élaborer les politiques et programmes relatifs au vieillissement. Son bureau régional de Bratislava et la Commission économique pour l'Europe ont organisé conjointement à Chisinau, du 13 au 16 mars 2007, à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, un atelier de formation intitulé : le vieillissement : défi et possibilité. Cet atelier avait pour objectif de faire mieux comprendre comment recenser et analyser les problèmes et possibilités liés au vieillissement et de fournir des directives au sujet de la rédaction des rapports de pays sur la suite donnée au Plan d'action de Madrid. En Chine, le bureau du FNUAP appuie l'examen et l'évaluation participative de l'application de loi de la République populaire de Chine sur la protection des droits et des intérêts des personnes âgées, qui doit être révisée en 2007. En Roumanie, le FNUAP s'emploie, en collaboration avec les parlementaires, à sensibiliser aux questions relatives à la population, notamment au vieillissement, et à concevoir des activités aux fins de l'application du Plan d'action de Madrid. À Malte, il fournit des fonds à l'Institut international sur le vieillissement, qui servent notamment à financer les cours de formation organisés par l'Institut à l'intention des décideurs politiques.

37. L'Organisation internationale du Travail (OIT) traite des questions relatives au vieillissement dans le cadre de ses divers programmes, en particulier de ses programmes de protection sociale. Le Rapport mondial sur la suite donnée à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *L'égalité au travail : relever les défis*³ a été présenté à la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail, dont la session de 2009 portera sur le thème : L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

38. Au cours de la période 2006-2007, l'organisation HelpAge International a poursuivi et étendu son projet de suivi participatif, dans le cadre duquel des personnes âgées reçoivent une formation et un appui pour inciter le gouvernement de leur pays à adopter une politique sur le vieillissement et à appliquer le Plan d'action de Madrid. Ce projet a essentiellement pour but d'obtenir que l'on verse

³ Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-seizième session, rapport I B) (Genève, Bureau international du Travail, 2007).

des revenus et que l'on dispense des services de santé aux personnes âgées au Bangladesh, en Bolivie, en Éthiopie, en Inde et au Kenya. L'organisation a fait connaître la méthodologie de ce suivi participatif sur son site Web et dans des publications. Actuellement, elle prépare la prochaine Journée internationale des personnes âgées avec des délégations de personnes âgées de plus de 21 pays, qui s'entretiendront avec des hauts fonctionnaires de leur pays pour leur faire part de leurs préoccupations et de leurs demandes concernant l'application du Plan d'action de Madrid. En 2007-2008, elle s'emploiera essentiellement à examiner la question de l'extension de la protection sociale en Afrique en coopération avec l'Union africaine et l'ONU.

IV. Activités régionales

39. Comme il est indiqué dans le Plan d'action de Madrid, les commissions régionales ont pour tâche de mettre au point des plans d'action régionaux pour appliquer le Plan d'action international et d'aider les institutions nationales qui le leur demandent à prendre des initiatives ayant trait au vieillissement et à en assurer le suivi. Le Plan d'action de Madrid soulignait également que le Conseil économique et social pourrait, pour ce faire, renforcer leurs moyens d'action⁴.

40. Dans sa résolution 44/1, la Commission du développement social a prié les commissions régionales de réfléchir à des modalités appropriées pour procéder à l'examen et l'évaluation au niveau régional, encouragé l'organisation d'activités d'examen et d'évaluation à l'échelon régional et invité les gouvernements intéressés à offrir appui et assistance, notamment au moyen de contributions financières volontaires, afin de faciliter les activités nationales dans le cadre de la mise en œuvre régionale et de l'organisation d'activités d'examen et d'évaluation et de manifestations à l'échelon régional.

41. On compte également que les commissions régionales, conformément à la demande formulée par la Commission du développement social, feront connaître à celle-ci à sa quarante-sixième session, en 2008, les conclusions de leur premier examen et de leur première évaluation, ainsi que les priorités d'action qu'elles se seront fixées relativement à l'application du Plan d'action de Madrid.

42. Trois conférences régionales chargées d'examiner et d'évaluer l'application du Plan seront organisées dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (à León, en Espagne, du 6 au 8 novembre 2007), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (à Brasilia, au Brésil, du 4 au 6 décembre 2007) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (à Macao, en Chine, du 9 au 11 octobre 2007), grâce à l'appui offert par les Gouvernements espagnol, brésilien et chinois. Des préparatifs sont en cours dans les trois régions, notamment des réunions d'experts et des consultations préparatoires des parties prenantes. Conformément à leur mandat et dans la limite des ressources disponibles, les commissions régionales suivent différentes approches pour promouvoir le développement des capacités relatives au vieillissement et examiner et évaluer la suite donnée au Plan d'action. Les

⁴ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.2.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 128.

informations ci-après rendent compte de certaines initiatives qu'elles ont prises à cet égard.

43. Comme suite à sa réorganisation de 2006, qui a abouti à ce que les activités de développement humain et social soient confiées à la Section du développement humain et social du Centre africain pour le genre et le développement social, la Commission économique pour l'Afrique est désormais mieux à même de prêter une plus large attention à la question du vieillissement dans la région. Elle s'en occupe dans le cadre de ses travaux relatifs au VIH/sida et au genre, compte tenu du fait que sur le continent africain, les grands-parents, en particulier les grands-mères, sont de plus en plus nombreux à s'occuper des orphelins du sida, sans bénéficier de l'aide qu'ils comptaient recevoir de leurs enfants dans leur vieillesse, ce qui cause de graves problèmes économiques et sociaux. La Commission établit actuellement un rapport de synthèse sur le vieillissement en Afrique qui sera examiné par un groupe d'experts en 2007, en même temps que plusieurs monographies établies dans certains pays conformément à l'approche base-sommet, ce qui permettra d'établir un rapport de synthèse sur l'application du Plan d'action de Madrid en Afrique.

44. En novembre 2006, la Commission économique pour l'Europe a organisé, à Ségovie (Espagne), une réunion des responsables du vieillissement qui avait pour but d'aider les gouvernements à examiner et à évaluer le Plan d'action de Madrid et la stratégie régionale de sa mise en œuvre. De même, en février 2007, elle a organisé avec le Gouvernement autrichien, à Vienne, une réunion conjointe du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale chargée du suivi de la stratégie, laquelle fournit des conseils spécialisés au comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence ministérielle sur le vieillissement qui doit se tenir à León (Espagne) du 6 au 8 novembre 2007. Enfin, elle a organisé à Genève, les 12 et 13 juillet 2007, une réunion du comité préparatoire de cette conférence, organe intergouvernemental à composition non limitée qui décidera de son ordre du jour et de ses modalités.

45. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fourni à un certain nombre de pays de la région une assistance technique relative au vieillissement, destinée notamment à les aider à élaborer une politique nationale sur la question, selon un processus auquel toutes les parties prenantes ont été associées. Avec l'aide du FNUAP et du Gouvernement italien, elle a mené à bien une étude sur les politiques relatives au vieillissement qu'il est possible d'appliquer au Chili, au Panama, en République dominicaine et en Uruguay. Au Brésil, elle a aidé le Conseil national pour les droits des personnes âgées à établir des priorités pour appliquer le statut national des droits des personnes âgées. Comme suite à cette initiative, un plan d'application tenant compte des priorités convenues doit être établi. Une assistance technique a par ailleurs été fournie aux instituts du vieillissement d'El Salvador, du Nicaragua, du Guatemala et de la République dominicaine. La Commission a établi un manuel sur les indicateurs de la qualité de vie des personnes âgées, qui sera distribué à toutes les entités de la région qui s'occupent de la question du vieillissement. De plus, un ensemble d'indicateurs de base devant permettre de connaître les caractéristiques sociodémographiques du vieillissement de la population entre 1990 et 2000 sont en cours d'élaboration dans 20 pays de la région. Un certain nombre d'ateliers sur la question des indicateurs de la qualité de vie des personnes âgées ont été organisés, aux niveaux national et régional. La Commission s'emploie en outre à faire prendre en compte les questions relatives au vieillissement dans les travaux qu'elle mène dans différents secteurs. Ainsi, une étude sur la santé des personnes âgées est prévue au titre d'un projet du Compte

pour le développement intitulé « Coopération interrégionale aux fins du renforcement de la cohésion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». La Commission a également publié un guide pour l'établissement des rapports de pays sur l'application de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce guide, qui a été établi à l'intention des organes nationaux s'occupant du vieillissement, vise à aider les pays à élaborer les rapports qu'ils présenteront à la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement.

46. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'aide internationale au développement des capacités nationales concernant le vieillissement est faiblement financée. Seuls quelques gouvernements considèrent le vieillissement comme une priorité et la population de la région est encore très jeune⁵. Toutefois, dans un certain nombre de pays, dont Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis, où la transition démographique commence à se faire sentir, le vieillissement vient peu à peu au premier plan des politiques et programmes sociaux. Bien que ceux-ci tiennent mieux compte de la question et soient mieux élaborés, l'attitude prédominante consiste toujours à envisager le vieillissement sous l'angle de la protection sociale et des services. La coordination intersectorielle des politiques et programmes existants demeure une tâche colossale (voir E/ESCWA/SDD/2007/Technical Material.2). La Commission envisage d'organiser une réunion régionale à l'occasion du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

47. Au cours de la période 2004-2005, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est employée essentiellement à effectuer des recherches et à organiser des ateliers nationaux de formation en vue de définir des modalités d'examen et d'évaluation de la suite donnée au Plan d'action de Madrid qui soient adaptées à la région. Des directives et des indicateurs ont été élaborés, et des cours de formation organisés à l'intention des responsables gouvernementaux et des partenaires nationaux. Dans ce contexte, un atelier national de formation destiné à évaluer les progrès à accomplir pour améliorer les soins de santé dispensés aux personnes âgées s'est tenu en Indonésie en août 2005. Il avait pour but de contribuer à l'élaboration d'une évaluation nationale par la base de la suite donnée au Plan d'action, qui permette de compléter les enquêtes statistiques sur les soins de longue durée dispensés aux personnes âgées et sur le bien-être de celles-ci. De plus, des indicateurs et d'autres outils d'évaluation ont été élaborés pour mesurer l'efficacité des politiques et programmes de protection sociale et de soins de santé.

48. La CESAP a organisé en juin 2006, à Shanghai, une réunion d'experts pour arrêter le programme de la réunion régionale de haut niveau chargée d'examiner l'application de la stratégie d'exécution de Shanghai pour les Plans d'action de Madrid et de Macao sur le vieillissement. Cette réunion, qui devait contribuer au processus d'examen et d'évaluation, a porté sur les questions de vieillissement et de développement. Les participants ont également élaboré un ordre du jour provisoire pour la réunion de haut niveau.

⁵ Voir *World Population Policies, 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.XIII.5).

49. En outre, la réunion d'experts portant sur les préparatifs régionaux pour l'examen mondial du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement a eu lieu à Bangkok en mars 2007 et s'est penchée sur l'instauration de conditions favorables. Les participants ont également revu le processus d'examen à partir de la base et ont précisé ce faisant quel était le rôle des points de contact nationaux. La réunion régionale de haut niveau sur l'examen du Plan d'action de Madrid se tiendra en octobre 2007 à Macao.

V. Activités dans le monde

50. La Commission du développement social a entamé le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au cours de sa quarante-cinquième session en 2007 en engageant un débat en plénière et une réunion-débat sur les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées dans le domaine du vieillissement depuis l'adoption, en 2002, du Plan d'action de Madrid. Durant le débat en plénière, les délégations ont procédé à un examen préliminaire des mesures nationales prises depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, notamment en recensant les priorités de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Plusieurs États Membres ont présenté des rapports décrivant les mesures d'application prises sur le plan national depuis 2002. Les rapports des pays sont disponibles sur le site Web du Programme des Nations Unies sur le vieillissement (http://www.un.org/esa/socdev/ageing/review_map.html).

51. Au cours de la réunion-débat qui a été organisée à la quarante-cinquième session de la Commission, les intervenants ont souligné que les effets du vieillissement sur les sociétés sont généralisés, d'où d'importantes conséquences, notamment sur le plan de la croissance économique, des systèmes de soins de santé, des mesures de protection sociale, du marché de la main-d'œuvre, des familles, des communautés et de la mondialisation. Ils ont mis l'accent sur le renforcement des liens entre le Plan d'action de Madrid et les principaux objectifs internationaux tels que les stratégies de lutte contre la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme pour un travail décent et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ces liens permettront également d'intégrer le vieillissement au discours politique.

52. La réunion-débat a fait apparaître l'importance de trois questions. La première concerne la sécurité financière, que ce soit sous la forme d'un régime de retraite de nature non contributive ou d'un régime de protection sociale classique financé par des cotisations, afin que la personne âgée ait un revenu régulier qui lui permette d'assurer sa subsistance. Plutôt que comme une dépense, les prestations sociales devraient être perçues comme un investissement majeur dans le développement, un investissement dont les dividendes vont aux familles, à la collectivité et à l'économie dans son ensemble. La deuxième question a trait à la promotion de la santé, qui doit faire une large place à la prévention et à la bonne gestion thérapeutique des maladies chroniques, de même qu'à la formation adéquate des personnels de santé à la gériatrie et à l'extension des services de soins à domicile et du soutien aux proches qui prodiguent ces soins. Vieillir en bonne santé non seulement améliore la qualité de la vie des intéressés, c'est aussi bien plus rentable et bien moins cher au regard des dépenses de santé publique. La troisième question porte sur la participation et l'autonomisation des personnes âgées afin qu'elles puissent faire entendre leur voix lorsqu'il s'agit de décider de politiques et

programmes qui les touchent, et non pas être écartées ou faire l'objet d'une discrimination. Les organisations de personnes âgées constituent un point d'ancrage pour la participation au dialogue avec les pouvoirs publics afin que ces personnes reçoivent les prestations et les services auxquels elles ont droit. De l'avis général, la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, pour être effective, particulièrement dans les pays en développement, est tributaire du renforcement des capacités nationales en matière d'exécution des politiques en faveur des personnes âgées. Les gouvernements des pays développés, la société civile et les organisations internationales sont en mesure d'aider à la réalisation de cet objectif et peuvent dispenser une formation et prêter des services consultatifs lors de l'examen et de l'évaluation du Plan d'action.

53. Plusieurs manifestations se sont tenues en marge du débat en plénière et de la réunion-débat, mettant en avant les questions du vieillissement et des personnes âgées sous les différents angles des politiques sociales : par exemple, le programme mondial relatif au vieillissement de l'American Association of Retired Persons a organisé avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement une série d'exposés sur les tendances récentes en matière de sécurité du revenu pour les personnes âgées; la santé et le vieillissement; ainsi que l'autonomisation des personnes âgées et l'instauration de conditions favorables.

54. Pour commémorer le Plan d'action de Madrid, le Département des affaires économiques et sociales a consacré la sixième édition de sa publication phare, *La situation économique et sociale dans le monde, 2007 : le développement durable dans un monde vieillissant*⁶ à l'analyse des conséquences du vieillissement sur le développement économique et social dans le monde. Le rapport aborde la question des liens entre le vieillissement démographique et la situation économique et sociale dans diverses régions du monde, ainsi que la place et le rôle des personnes âgées au sein de sociétés qui se trouvent à différents stades du développement.

55. Bon nombre d'activités et de manifestations autour du vieillissement dans le monde ont déjà eu lieu ou sont prévues pour aborder bon nombre de questions prioritaires qui ont été intégrées au Plan d'action de Madrid, ce qui permet utilement d'évaluer sa mise en œuvre de manière indépendante. L'International Association of Homes and Services for the Ageing a organisé par exemple sa septième conférence internationale à Malte en juin 2007 autour du thème central de la qualité qui transcende les frontières et des innovations sur le plan de la direction, de la technologie et de la conception. Le changement démographique et ses effets sur le marché de la main-d'œuvre, la sécurité sociale, les questions de santé, la mise au point de nouveaux produits, l'émergence de nouveaux marchés et l'évolution des modes de vie au sein de la société sont les thèmes du programme du troisième Congrès mondial sur le vieillissement et les générations, organisé par le World Demographic Association à l'Université de Saint-Gall (Suisse). L'International Association of Gerontology and Geriatrics mène en 2007 une série de conférences régionales, notamment le sixième Congrès européen de gérontologie à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) et le huitième Congrès régional de gérontologie et de gériatrie Asie/Océanie à Beijing. Le Congrès de Saint-Petersbourg est organisé dans le cadre du Programme de recherche des Nations Unies sur le vieillissement pour le XXI^e siècle, un projet conjoint du Programme des Nations Unies sur le

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.C.1.

vieillessement et de l'International Association of Gerontology and Geriatrics, destiné à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

VI. Recommandations en vue d'actions futures

56. Sur la base des informations dont dispose le Secrétariat, le présent rapport donne un aperçu de certaines des activités nationales, régionales et mondiales de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid au cours du premier cycle de son examen et de son évaluation. La Commission du développement social en tirera les conclusions au cours de sa quarante-sixième session en février 2008. **À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être recommander à la Commission d'axer ses délibérations au cours de sa quarantième-sixième session en 2008 sur les résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation et notamment de déterminer si des progrès ont été faits et si des obstacles ont été rencontrés au cours des cinq premières années du processus d'exécution et de choisir des priorités pour d'autres activités de mise en application. En outre, l'Assemblée générale souhaitera peut-être demander aux États Membres de participer activement à une méthode d'examen et d'évaluation du Plan d'action qui parte de la base dans l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, notamment grâce aux échanges d'idées, à la collecte des données et à la définition des meilleures pratiques ainsi qu'aux rapports présentés à la quarante-sixième session de la Commission en 2008.**

57. Compte tenu du rôle majeur joué par les commissions régionales dans la consolidation des conclusions nationales de l'examen et de l'évaluation, les aspects régionaux de ce processus doivent figurer en bonne place à la session de la Commission en 2008. **Cela pourrait notamment s'obtenir en organisant une table ronde spéciale avec la participation de représentants de haut rang des commissions régionales, ainsi que de diverses organisations régionales pour les personnes âgées, qui contribuent directement au processus d'examen et d'évaluation partant de la base.**

58. Comme les capacités nationales de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid sont toujours d'une grande importance, **l'Assemblée souhaitera peut-être recommander aux États Membres de tout faire pour les renforcer, afin d'aborder les priorités nationales de mise en œuvre qui ont été recensées au cours du processus d'examen et d'évaluation. Les États Membres qui ne l'ont pas fait souhaiteront peut-être envisager une approche graduelle pour renforcer leurs capacités ou combler les lacunes en vue de consolider des éléments particuliers au sein de ces capacités nationales. Cette approche graduelle comprendrait l'établissement de priorités nationales, le renforcement des mécanismes institutionnels, la recherche, la collecte et l'analyse de données et la formation du personnel nécessaire dans le domaine du vieillissement. Il faudrait accorder une priorité à la législation et à l'élaboration de politiques et de programmes afin de mettre en œuvre les objectifs nationaux et encourager également une évaluation quantitative et qualitative de l'exécution des politiques.**

59. **L'Assemblée générale voudra peut-être aussi prier le Secrétaire général de préparer un cadre stratégique d'exécution basé sur une analyse des activités nationales depuis 2002 afin de permettre un recensement des priorités**

politiques à l'avenir. Ce cadre comprendra en outre le recensement des mesures en vue d'une coopération internationale destinée à appuyer les activités nationales de mise en application.
